

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	
Présents :	12	M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ - Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale LABEUCHE - M. Eric RIO - M. Jean-Charles MARIE - Mme Mélanie BOUERY - Mme Chantal LESOU - M. Valentin MANGEOLLE - Mme Stéphanie GAUTIER
Votants :	15	
Absents :	3	
Excusés :	0	

Date convocation :

30 juin 2023

Absent (s) : M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme
Aurore COURGEY

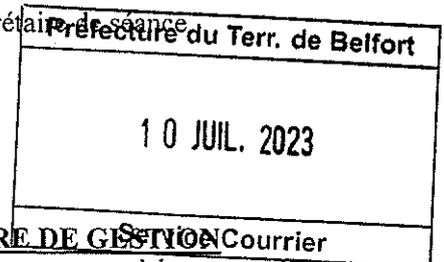
Date affichage :

10 juillet 2023

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Valentin MANGEOLLE
M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 21/2023



Objet : AVENANT CONVENTION MEDECINE DU CENTRE DE GESTION

M. le maire présente au conseil municipal un rapport présentant un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort et auquel adhère la commune.

Cet avenant introduit au sein du service deux modifications importantes.

La première a trait à la question des apprentis. Relevant de la médecine professionnelle du travail en principe, le service de médecine refusait leur prise en charge depuis sa fondation en 2022. Par une délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 31 mars 2023, le service de médecine professionnelle et préventive accepte leur prise en charge inconditionnelle.

La seconde est relative à la question des saisonniers recrutés sur la base d'un remplacement pendant l'été ou d'autres périodes de congés.

Leur prise en charge est désormais proposée au moyen d'une visite collective d'environ 3 heures, associant entre 4 et 15 participants et comprenant : • une sensibilisation aux risques professionnels comprenant le port des équipements de protection individuelle, faite par l'ergonome,

• un entretien médical individuel et confidentiel sur l'état de santé mené par une infirmière.

Une attestation de suivi est délivrée à la fin de la session.

Cette pratique est entièrement facultative pour les adhérents du service. Elle sera proposée au tarif de 75 € par participant.

L'avenant n'apportant aucune contrainte particulière, le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort

AUTORISE le Maire à signer l'avenant tel que présenté

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme,
En Mairie le 06 juillet 2023 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Préfecture du Terr. de Belfort
10 JUIL. 2023
Service Courrier

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : 3
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ -
Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale
LABEUCHE - M. Eric RIO - M. Jean-Charles MARIE - Mme Mélanie
BOUERY - Mme Chantal LESOU - M. Valentin MANGEOLLE - Mme
Stéphanie GAUTIER

Date convocation :
30 juin 2023

Absent (s) : M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme
Aurore COURGEY

Date affichage :
10 juillet 2023

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Valentin MANGEOLLE
M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 22/2023

**Objet : RECONDUCTION PARTENARIAT CARTES AVANTAGES JEUNES 2023
2024**

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération 33 du 1^{er} octobre 2020 concernant le partenariat établi avec le Centre Socioculturel de la Haute-Savoireuse (CSCHS) pour l'attribution de la carte Avantages Jeunes.

Ces cartes sont actuellement délivrées gratuitement par le CSCHS aux jeunes de Chaux, scolarisés en Collège et Lycée jusqu'à l'année de leurs 25 ans, et réservées uniquement aux bénéficiaires domiciliés ou rattachés au domicile de leurs parents à Chaux.

La CSCHS refacture par la suite directement à la commune sa participation (10 euros/jeune – 9 euros/jeune pour famille nombreuse 3 enfnts ou plus)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler ce partenariat dans les mêmes conditions pour l'année 2023/2024



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

En Mairie le 06 juillet 2023 Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : 3
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ -
Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale
LABEUCHE - M. Eric RIO - M. Jean-Charles MARIE - Mme Mélanie
BOUERY - Mme Chantal LESOU - M. Valentin MANGEOLLE - Mme
Stéphanie GAUTIER

Date convocation :

30 juin 2023

Absent (s) : M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme
Aurore COURGEY

Date affichage :

10 juillet 2023

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Valentin MANGEOLLE
M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 23/2023

Objet : CHANGEMENT PRESIDENCE ASSOCIATION DE CHASSE PRIVÉE

M. le maire expose au Conseil Municipal le changement de présidence de l'association Chasse Privée en date du 21 mai 2023

Le tarif et les conditions d'exploitation ont été révisés par délibération en date du 17 février 2022.

Le bail a été renouvelé au nom de l'ancien Président de l'Association pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2022

Cette nouvelle présidence ne remettant pas en cause les précédentes modalités décidées et validées par le Conseil Municipal, de ce fait le nom du titulaire du bail sera modifié lors de sa prochaine reconduction au 1^{er} mars 2025

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la modification de la présidence de l'association Chasse privée

DECIDE de modifier le nom du titulaire du bail au moment de son renouvellement le 1^{er} mars 2025

Préfecture du Terr. de Belfort
10 JUIL. 2023
Service Courrier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

En Mairie le 06 juillet 2023. Le Maire, Jacky CHIPAUX

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : 3
Excusés : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ -
Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale
LABEUCHE - M. Eric RIO - M. Jean-Charles MARIE - Mme Mélanie
BOUERY - Mme Chantal LESOU - M. Valentin MANGEOLLE - Mme
Stéphanie GAUTIER

Date convocation :
30 juin 2023

Absent (s) : M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme
Aurore COURGEY

Date affichage :
10 juillet 2023

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Valentin MANGEOLLE
M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 24/2023

Objet : CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

M. le maire expose au Conseil Municipal que l'employé communal titulaire fait valoir ses droits à la retraite à compter du 12 mai 2023.

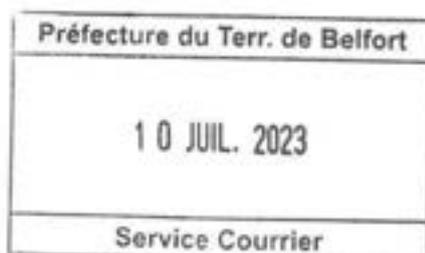
Un agent en contrat PEC assure actuellement son remplacement sur la base de 30h/semaine.

Afin de palier à cet emploi vacant, il est proposé au conseil municipal de valider le recrutement en CDD de l'agent en contrat PEC sur la base d'un temps complet (35h/semaine)

Les démarches et modalités réglementaires seront validées lors du prochain Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'engager les démarches pour le recrutement en CDD de l'actuel agent en contrat PEC sur la base d'un temps complet (35h/semaine)



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

En Mairie le 06 juillet 2023 Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ -
Présents :	12	Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale
Votants :	15	LABEUICHE - M. Eric RIO - M. Jean-Charles MARIE - Mme Mélanie
Absents :	3	BOUERY - Mme Chantal LESOU - M. Valentin MANGEOLLE - Mme
Excusés :	0	Stéphanie GAUTIER

Date convocation :

30 juin 2023

Absent (s) : M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme Aurore COURGEY

Date affichage :

10 juillet 2023

Procuration (s) : M. Philippe MORCELY à M. Valentin MANGEOLLE
M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

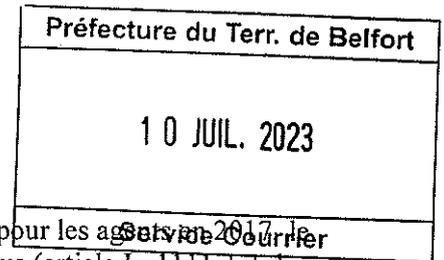
M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

Délibération n° 25/2023

Objet : REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

A la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents de la commune, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).



Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Le marché ne devrait pas manquer de candidats. Mais l'une des solutions disponibles serait d'utiliser la même solution que celle utilisée par le centre de gestion pour le référent déontologue des agents.

Cette dernière est mutualisée avec les centres de gestion du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Aucune disposition du texte relatif aux élus n'interdit d'utiliser le même référent déontologue que celui des agents.

Un arrêté du 6 décembre 2022 les limite à 300 euros maximum la demi-journée pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Compte non tenu naturellement des frais d'accès éventuels au service.

L'Association des Maires du Territoire de Belfort propose de faciliter l'accès à ce référent déontologue pour tous les adhérents qui le souhaiteront.

Le dispositif étant naturellement nouveau et à défaut d'informations concrètes sur la masse de questions que cela peut engendrer, l'AMF90 a décidé pour l'heure de prendre la charge financière résultant du référent déontologue pour les premiers temps au moins à son compte.

Cette mutualisation très intéressante permettra de bénéficier à très bas coût d'une première approche forfaitaire du référent déontologue au travers de l'AMF90, tout en se gardant la possibilité de faire évoluer le dispositif s'il devait s'avérer être un succès.

Le Maire souligne que rien ne contraint naturellement la commune à adhérer à ce dispositif facultatif proposé par l'AMF. Tant que l'on ne dispose pas de statistiques fiables sur son utilisation, il est de l'intérêt de la commune de s'en tenir à l'approche proposée par l'AMF90.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 7 voix CONTRE / 6 ABSTENTIONS / 2 voix POUR

DECIDE de ne pas adhérer à ce dispositif

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme,
En Mairie le 06 juillet 2023 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort
10 JUL. 2023
Service Courrier



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

La séance est ouverte à 20 heures

Maire : Jacky CHIPAUX / Secrétaire de séance : Jean-Luc DEVILLONI

Présents : 12

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - M. Olivier BOURNEZ - Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - M. Eric RIO – Mme Mélanie BOUERY - Mme Chantal LESOU - Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin MANGEOLLE

Représentés (procurations) : 3

M. Philippe MORCELY à Valentin MANGEOLLE

M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE

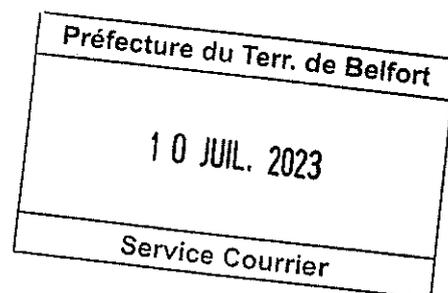
Mme Aurore COURGEY à M. Jacky CHIPAUX

Quorum = 9 ---) atteint

1°) RECAPITULATIF DERNIER CONSEIL MUNICIPAL et APPROBATION

2°) ORDRE DU JOUR :

- Avenant convention médecine du Centre de Gestion
 - o Adopté à l'unanimité
- Partenariat cartes Avantages Jeunes
 - o Adopté à l'unanimité
- Changement présidence association Chasse Privée
 - o Adopté à l'unanimité
- Création poste agent technique
 - o Adopté à l'unanimité
- Référent déontologue des Elus
 - o Rejeté (7 contre / 6 abstentions / 2 pour)



3°) INFORMATIONS DIVERSES

AVANCEMENT AMENAGEMENT TROTTOIRS :

Reste le poste aménagement paysager qui sera réalisé en automne (cause météo). Le poste haut EDF rue Saint Martin sera retiré après passage du Tour de France et avant semaine 33

LOTISSEMENT RUE DU BALLON DES VOSGES :

La construction des 3 collectifs « logements sociaux » avance bien. Une parfaite synchronisation entre toutes les entreprises a été réalisée pour que tout soit achevé le 10 juillet au soir pour les travaux sur la RD 465, avant sa réfection. Le macadam des trottoirs sera quant à lui réalisé avant le passage du Tour de France

Un premier permis de construire vient d'être validé.

DON EXCEPTIONNEL :

Dans le cadre de l'animation « même pressé, lève le pied » du 17 juin dernier, il est décidé de faire un don d'une valeur de 50 € à l'UDPS 90 (premiers secours) ainsi qu'à l'amicale du SDIS (pompiers) pour leur participation gracieuse

NOUVEAUX PLANS DE CIRCULATION :

*Carrefour Rue Saint Martin / Rue Sous le Bois :

Le nouveau plan de circulation pour cet accès a été élaboré par la commission sécurité. La phase essai va être mise en place prochainement

*Accès Ages et Vie / boulangerie :

De même pour cet aménagement une étude va être réalisée pour conserver les entrées par la place de l'Eglise et la boulangerie et la sortie uniquement par la place de l'Eglise

AGES ET VIE :

L'ouverture de la structure aux futurs résidents est prévue en octobre prochain. Une opération portes ouvertes est organisée le 6 septembre.

DEPART RETRAITE :

Mme JUILLEROT institutrice à l'école SCHOULER a fait valoir ses droits à la retraite. A l'issue de son verre de l'amitié la commune lui a remis un bouquet floral et une médaille de la commune pour ses 32 années d'exercice passées à instruire les enfants de Chaux et ses environs

SUBVENTIONS :

Un récapitulatif est fait concernant l'obtention des différentes subventions pour les projets de la Commune : aménagement trottoirs / éclairage public led / passage du Tour de France / opération « même pressé, lève le pied » / conseiller numérique

GYMNASE DE GIROMAGNY :

Le gymnase actuel nécessite une réfection pour un montant estimé de 1 700 000 €.

Le Département prendrait à sa charge 850 000 € - le Fond Vert 510 000 €. Resterait à la charge du syndicat 340 000 €. Ce reste à charge devra être réparti entre toutes les communes adhérentes au Syndicat soit un coût estimé de 51 000 € pour Chaux

Une réunion est programmée ce mardi pour avoir un chiffrage officiel

PISCINE ETUEFFONT : En 2022 Chaux a participé à hauteur de 15 000 € pour le syndicat de la piscine (11 communes de la CCVS sont utilisatrices et 18 pour le Grand Belfort). Le Département lui, a versé 240 000 €.

A compter de 2024, ce subventionnement départemental n'existera plus. La compétence sera reprise par la Communauté des Vosges du Sud (CCVS)

Afin de pallier à ce manque de financement il est envisagé d'augmenter les taxes CCVS. La compensation versée en recettes de fonctionnement par le Département et le retrait du syndicat de la piscine par quelques communes ne suffiront pas à amortir le manque à gagner. Pour Chaux une estimation annuelle de 26 500 € est à prévoir, soit 11 500 € supplémentaires

ASSOCIATION SPORTIVE ROUGEGOUTTE CHAUX (ASRC) :

Cette nouvelle association de football est le regroupement de CHAUX et ROUGEGOUTTE. Monsieur le Maire présente le nouveau maillot représentant cette association

TOUR DE France 22 JUILLET :

Un tableau récapitulatif non exhaustif de toutes les actions à mener pour l'organisation de cet évènement sur la Commune a été établi. Monsieur le Maire le porte à la connaissance des membres du conseil

ASSOCIATION CHASSE PRIVEE :

Un nouveau Président a été élu. Celui-ci est venu faire une présentation des futurs projets de l'association :

---) classe verte / mise à dispo du chalet de l'association pour les écoliers / création de nichoirs / plantation d'arbres fruitiers en collaboration avec les enfants / sculptures réalisées sur les chemins d'accès en forêt avec les souches d'arbres sur place et décorations commune / herboratum et relevés empreintes animalières dans un but pédagogique / sortie découverte champignons etc.....

---) Les statuts, le règlement de l'association ainsi que le nombre limite d'adhérents sont en cours de révision

---) le droit de passage en forêt : l'association y est assujettie mais un débat est ouvert sur le fait que soit à sa charge le « rebouchage » des ornières pour pouvoir accéder en forêt avec leurs simples véhicules berlines.

COMMISSION IMPOTS :

Une réunion sera programmée prochainement pour aborder le sujet de biens sans maîtres et la vente de parcelles communales à un particulier

Séance levée à 22 heures 05

Le Maire,
Jacky CHIPAUX

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DEVILLONI



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Luc Devilloni".

